



DEPARTEMENT Haute-Loire
MAIRIE de LAPTE
43200 LAPTE

AR Prefecture

043-214301145-20230327-15__2023-AR
Reçu le 27/03/2023

N° 15/2023
Arrêté du Maire Temporaire
Travaux de voirie – Enfouissement réseau Telecom – Les Vareilles VC 16
Régie technique LAPTE

Le MAIRE DE LA COMMUNE DE LAPTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 417-1, R 417-10 et R 411-8

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande datée du 22 mars 2023 du Responsable Technique de la commune de Lapte

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet,

ARRETE :

Article 1 : Les travaux d'enfouissement du réseau Telecom sur la VC16 au lieudit Les Vareilles, sont autorisés à partir du **lundi 27 mars et jusqu'au mercredi 29 mars 2023**.

Article 2 : La commune de Lapte sera chargée de baliser la zone des travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons (cf plan).

Article 3 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par la commune de Lapte chargée des travaux, qui est et demeure entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, par courrier 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND ou par l'application Télérecours Citoyens accessible sur www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montfaucon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.



Fait à LAPTE le 27/03/2023

Le MAIRE

Huguette LIOGIER



Légende

Bâtiments  Bâtiments durs  Bâtiments légers

